



Bruxelles, le 28 septembre 2023
(OR. en)

12467/1/23
REV 1

LIMITE

SCH-EVAL 175
SCHENGEN 40
COMIX 381

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	Groupe "Affaires Schengen"/Comité mixte (UE-Islande/Liechtenstein/Norvège/Suisse)
Objet:	Gouvernance de Schengen - Mise en application du cycle 2023-2024 du Conseil Schengen

Les délégations trouveront en annexe une version révisée de la note de la présidence sur la gouvernance de Schengen, à la suite des travaux qui ont eu lieu lors de la réunion du groupe "Affaires Schengen" du 6 septembre 2023 et des observations formulées ultérieurement par les délégations.

NOTE DE LA PRÉSIDENTE SUR LA GOUVERNANCE DE SCHENGEN - MISE EN APPLICATION DU CYCLE 2023-2024 DU CONSEIL SCHENGEN

Pour être efficace, la gouvernance de Schengen doit s'appuyer sur deux piliers: une architecture performante de pilotage politique (le Conseil Schengen et ses travaux préparatoires par l'intermédiaire du groupe "Affaires Schengen") et une planification annuelle adéquate (le cycle du Conseil Schengen approuvé par le Conseil en 2022¹).

En juin 2023, à la lumière du rapport 2023 sur la situation dans l'espace Schengen, le Conseil Schengen a approuvé un ensemble de priorités pour le deuxième cycle correspondant à la période 2023-2024, y compris la consolidation de la gouvernance de l'espace Schengen².

Pour y donner suite, la présidence espagnole a programmé un premier débat sur la priorité en matière de gouvernance lors de la réunion du groupe "Affaires Schengen" du 6 juillet 2023. Après un exposé de la Commission sur les différents outils Schengen et des échanges entre les délégations, le groupe a conclu qu'il était important de trouver le moyen de consolider son propre rôle et de mettre en application le cycle.

Sur cette base, la présidence a présenté une note examinant la méthode de travail pour les travaux préparatoires du Conseil Schengen à mener par l'intermédiaire du groupe "Affaires Schengen" et proposant un plan de travail pour le cycle actuel du Conseil Schengen. Ce document a été élaboré en consultation avec la future présidence belge et a été examiné par le groupe "Affaires Schengen" le 6 septembre 2023. Les délégations pouvaient également présenter leurs observations par écrit.

¹ Doc. 12522/22.

² Doc. 10059/23.

I. Mettre en application la priorité en matière de gouvernance du Conseil Schengen - méthode de travail pour le groupe "Affaires Schengen"

En juin 2023, le Conseil Schengen a rappelé que la prévisibilité du processus était importante pour garantir un pilotage politique efficace, et que des discussions bien préparées contribueraient à une meilleure compréhension des sujets, ce qui participait à la confiance mutuelle. Il a été constaté qu'il fallait consolider le Conseil Schengen en rationalisant et en anticipant son processus de préparation dans les instances du Conseil.

À cet égard, il est nécessaire de veiller à ce que des travaux préparatoires soient adéquatement menés par l'intermédiaire du groupe "Affaires Schengen". Cela est sans préjudice du rôle joué par d'autres instances du Conseil, que le groupe de travail n'entend pas remplacer mais plutôt compléter. Pour y parvenir, trois questions doivent être clarifiées.

a. Activités de nature différente menées par le groupe "Affaires Schengen"

Le groupe mène des travaux sur les évaluations Schengen et sur le fonctionnement de l'espace Schengen. Il est nécessaire de mieux faire la distinction entre les réunions du groupe qui sont principalement axées sur ces aspects et celles qui préparent en outre les débats du Conseil Schengen.

Dans cet esprit, l'ordre du jour devrait préciser le type de réunion, de sorte que la représentation des États membres corresponde à la nature, au contenu et à l'objectif des points inscrits à l'ordre du jour.

b. Participation du coordinateur Schengen au groupe "Affaires Schengen"

Le rôle du coordinateur Schengen revêt une grande importance et comporte une valeur ajoutée pour la gouvernance de Schengen. C'est pourquoi le coordinateur Schengen devrait être invité à assister au groupe "Affaires Schengen", en particulier pour contribuer aux réunions qui préparent le Conseil Schengen.

Il pourra, à cette occasion, informer le groupe des activités qu'il mène et du soutien qu'il apporte aux efforts déployés par les États membres dans l'application des questions essentielles de l'acquis de Schengen.

c. Éléments pour les réunions du groupe "Affaires Schengen" qui préparent le Conseil Schengen

Lors de ces réunions, afin d'assurer le suivi des priorités, le groupe devrait recenser les questions et les actions à examiner par les ministres, sur la base des éléments ci-après.

1. Des données pointues du baromètre Schengen, à communiquer par la Commission au plus tard cinq semaines avant les réunions du Conseil Schengen d'octobre 2023, de décembre 2023 et de mars 2024.
2. Le rapport 2024 sur la situation dans l'espace Schengen, que la Commission doit communiquer en avril 2024 au plus tard, pour pouvoir préparer la réunion du Conseil Schengen de juin 2024.
3. Un éventuel débat approfondi sur les priorités au sein d'un comité du Conseil ou d'un groupe de travail sectoriel, le cas échéant.
4. Des échanges avec le coordinateur Schengen lors d'une réunion du groupe "Affaires Schengen".
5. Des discussions avec des agences de l'UE, le cas échéant.
6. Une note de la présidence, le cas échéant.

Ces éléments seront communiqués aux délégations suffisamment à l'avance pour garantir la qualité du débat.

Les résultats du groupe "Affaires Schengen" qui prépare le Conseil Schengen, en coordination appropriée avec d'autres instances du Conseil en fonction du sujet, seront soumis au Coreper dans le cadre du processus de préparation des sessions du Conseil JAI/Schengen.

II. Mettre en application les priorités stratégiques du Conseil Schengen - un plan de travail pour le cycle du Conseil Schengen

Afin d'atteindre un niveau approprié de prévisibilité, il est nécessaire non seulement de bien comprendre le rôle du groupe "Affaires Schengen", mais aussi de disposer d'un calendrier précis pour chaque cycle annuel. Ce calendrier devrait faire l'objet d'un accord entre les présidences concernées. Chaque réunion du Conseil Schengen devrait comprendre un (ou plusieurs) thème(s) concret(s) de discussion identifié(s) par la présidence, compte tenu des priorités convenues par le Conseil Schengen en juin, ainsi que la présentation par la Commission de l'outil ou des outils Schengen approprié(s).

La présidence, en coordination avec la future présidence belge, a élaboré ce plan de travail afin de déterminer le calendrier des principaux résultats et processus pour le cycle 2023-2024 du Conseil Schengen. Bien que les thèmes à débattre au sein du Conseil Schengen doivent être déterminés par les différentes présidences, l'objectif du plan de travail est d'assurer une planification efficace et adéquate des travaux du Conseil Schengen et de permettre aux délégations de superviser le processus.

Réunion du Conseil Schengen du 19 octobre 2023

- Accent mis sur le(s) thème(s) choisi(s) par la présidence et ensemble d'actions
- Présentation du *baromètre Schengen* +
- Préparation: 3 octobre 2023: groupe "Affaires Schengen"

Réunion du Conseil Schengen du 5 décembre 2023

- Accent mis sur le(s) thème(s) choisi(s) par la présidence et ensemble d'actions
- Présentation du *baromètre Schengen* +
- Préparation: 17 novembre 2023: groupe "Affaires Schengen"

Réunion du Conseil Schengen de mars 2024

- Accent mis sur le(s) thème(s) choisi(s) par la présidence et ensemble d'actions
- Présentation du *baromètre Schengen* +
- Distribution du tableau de bord de la situation dans l'espace Schengen (enveloppes marron)
- Préparation: groupe "Affaires Schengen" (date à fixer)

Réunion du Conseil Schengen de juin 2024

- Définition des priorités/domaines concernant lequel(le)s des impulsions supplémentaires sont attendues pour les 12 prochains mois - sous la direction de la présidence belge en coordination avec la future présidence hongroise
 - Présentation du rapport 2024 sur la situation dans l'espace Schengen
 - Préparation: groupe "Affaires Schengen" (date à fixer)
-